



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 13 JUILLET 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mercredi Treize du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – MM. Louis ANDRÉ – Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Nanouchka LOUIS – M. Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – France-Enna URBINO (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – MM. Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN).

.....
Date d'envoi de la convocation : 7 juillet 2022

Date d'affichage : 7 juillet 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 5

Appelés à voter : 31

Président de séance : monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Mévice VERITE

**DÉCISION DU MAINTIEN OU
NON DE MONSIEUR JULES
FRAIR DANS SES FONCTIONS
D'ADJOINT AU MAIRE, SUITE
AU RETRAIT DE SES
DÉLÉGATIONS**

CM-2022-5S-DAJ-58

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2122-18 et L.2122-20 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°INCM-2020-1S-DAG-03 en date du 5 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération n°CM-2020-4S-DAG-72 du 13 octobre 2020 portant nouvelle élection des adjoints et adjoints de quartier ;

Vu l'arrêté municipal n°2020-2268 en date du 2 septembre 2020, portant délégation de signature à monsieur Jules FRAIR, Adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté n°2022-1530 en date du 6 avril 2022, portant retrait de délégation de signature à monsieur Jules FRAIR, Adjoint au maire ;

Vu le procès-verbal d'élection du 13 octobre 2020 portant élection de monsieur Jules FRAIR en qualité de 6^{ème} adjoint au maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration communale ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait attribuées à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 18 voix pour ; 1 voix contre ; 12 non votants

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte du retrait de la délégation de signature à monsieur Jules FRAIR, Adjoint au Maire.

Article 2 : De ne pas maintenir les fonctions de monsieur Jules FRAIR, en qualité d'adjoint au maire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

22 JUL. 2022

Et publication ou notification
le

22 JUL. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juillet 2022

Pour extrait certifié conforme

P/o le Maire empêché
La 1^{ère} adjointe



- Liliane MONTOUT -